

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

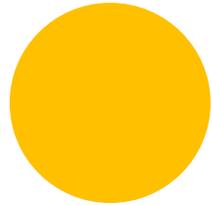
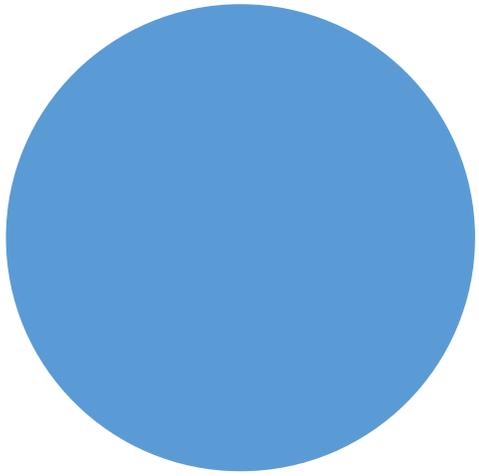
GeoPermis
wGeoPC

Nicolas SIBILLE – CMSDI Meley Strozyna | Division Informatique



CMSDI

Meley-Strozyna | Division Informatique



Instruction papier

Rappel du fonctionnement

Fonctionnement actuel



Guichet unique
Commune



Dépôt
Papiers (Cerfa + pièces)



Notifications
Courriers



Consultations
Papiers (Cerfa + pièces)

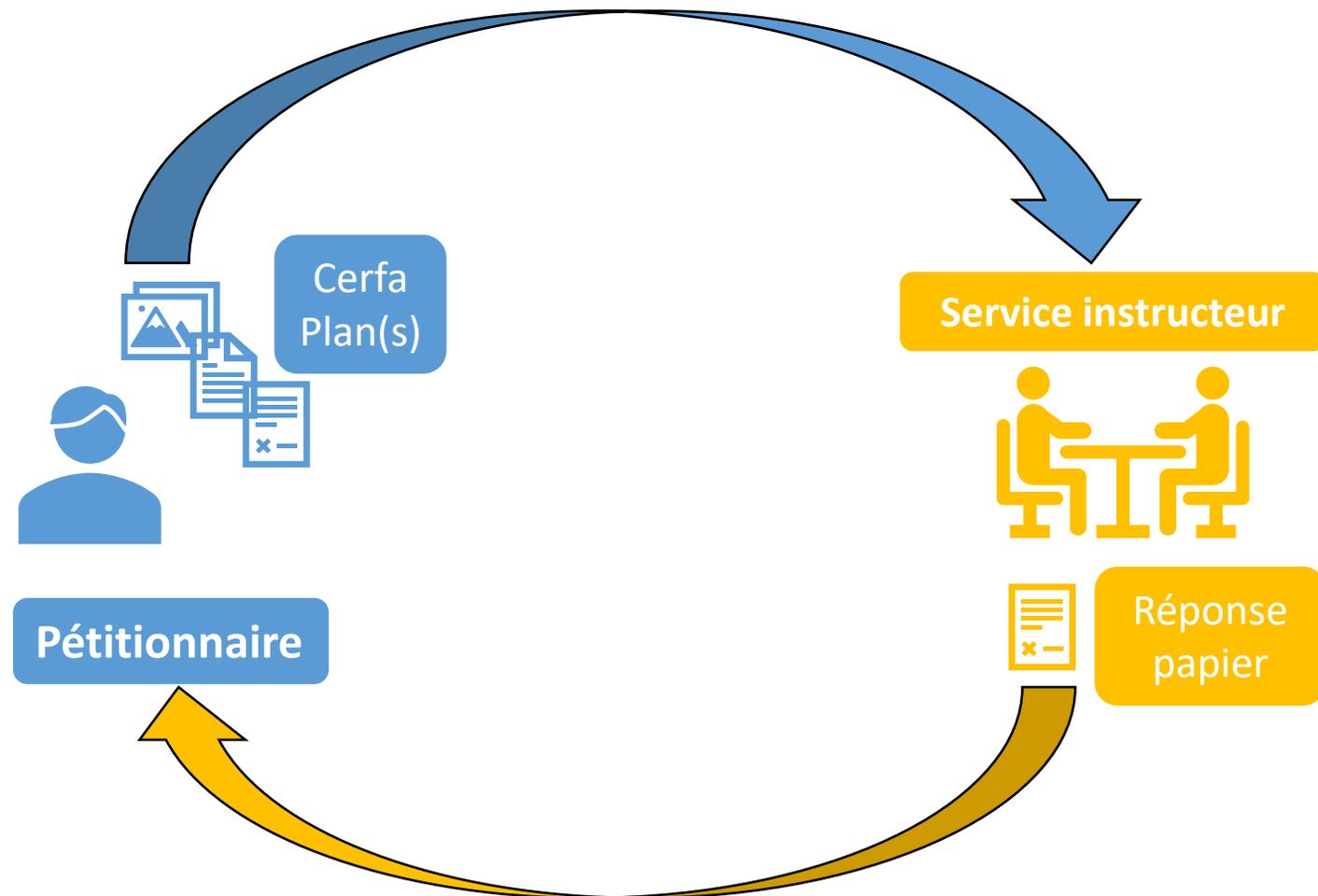


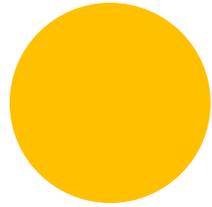
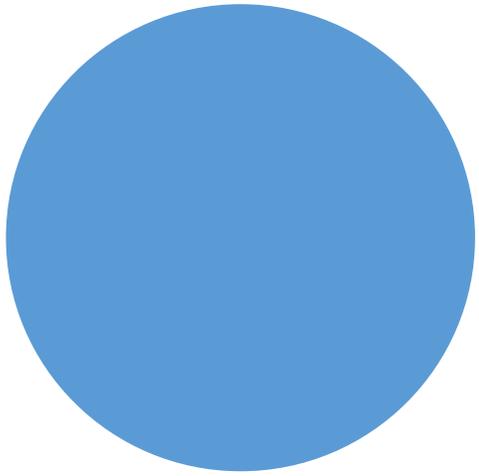
Transmissions
**Contrôle de
légalité et fiscalité**



SITADEL
Envoi dématérialisé

Fonctionnement actuel





Contexte juridique

CRPA
Loi ELAN

La Saisine par Voie Electronique (S.V.E.)



Le droit pour le pétitionnaire de saisir par voie électronique l'administration est le principe posé par le Code des Relations entre le Public et l'Administration (art. L. 112-8 et suivants).



Le pétitionnaire peut toujours déposer sa demande au format papier.

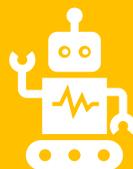
La loi ELAN



L'article 62 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018 précise les modalités de mise en œuvre.



« Art. L. 423-3.-Les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022. Cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme. »



Le but étant d'aller plus loin que la démarche de dépôt mais de s'engager dans une dématérialisation complète des échanges avec tous les acteurs (consultation, archivage, fiscalité, légalité, etc.)



Les enjeux

Le pétitionnaire
La collectivité

Les enjeux pour les pétitionnaires



Disposer d'un service moderne,
rapide, souple (24/24 – 7/7)



Supprimer les frais d'impression et
d'affranchissement avant envoi
des dossiers



Limiter le temps consacré aux
manipulations papier (copies,
mises sous pli...)



Suivre l'avancement de
l'instruction

Les enjeux pour les collectivités



PARTAGER DES
DONNÉES DES DOSSIERS
AVEC LES DIFFÉRENTS
ACTEURS



HARMONISER,
SÉCURISER ET FLUIDIFIER
LES ÉCHANGES



OPTIMISER LA SAISIE DES
DONNÉES (RESSAISIES)



SUPPRIMER LES
MULTIPLES COPIES
PAPIERS
(CONSULTATIONS)



SIMPLIFIER L'ARCHIVAGE



ECONOMIES
D'AFFRANCHISSEMENTS



GAIN DE PRODUCTIVITÉ



Calendrier

Expérimentation

@ctes

Loi ELAN

Calendrier

Droit de saisine
par voie
électronique
(décret 2016-1491)

4 nov. 2016

Report de
l'échéance du
droit de saisine
(décret 2018-954)

5 nov. 2018

CMSDI déploie le
dépôt des CUa en
ligne avec la Ville
de Limoges

sept. 2019

Courant 2020,
adaptation du code de
l'urbanisme à la
dématisation
(décret et arrêté)

2020

Version beta de
Plat'AU

1 janv. 2021

mars 2018

Demande du
report de la
saisine pour les
autorisations
d'urbanisme
(AMF, ADCF, etc.)

8 nov. 2018

Echéance initiale
de la SVE

janv.-mars 2020

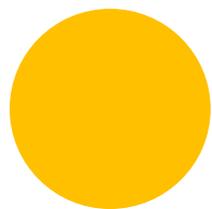
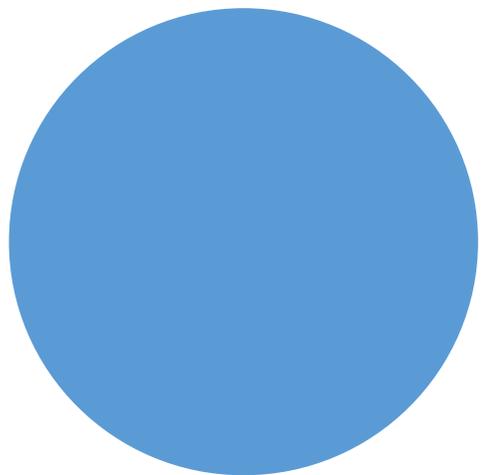
Début de
l'expérimentation avec
quelques éditeurs, DDT
et collectivités

7 août 2020

Transmission
dématisée des
actes soumis au
contrôle de légalité
pour communes de
+50 000 habitants
(loi NOTRe article 128)

1 janv. 2022

SVE et
raccordement à
Plat'AU



Travaux engagés par l'Etat

Quels outils ?



AD'AU

Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme

Développé avec la Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA), ce portail, déjà accessible en ligne sur service-public.fr, est en cours d'expérimentation. Elle accompagne l'utilisateur dans la constitution de son dossier de demande d'autorisation d'urbanisme en ligne (remplissage guidé des formulaires Cerfa, rappel des pièces justificatives à fournir) avant d'aller déposer son dossier en mairie.

AD'AU

Service-Public.fr

Construction d'une maison individuelle



Un permis de construire est exigé pour la construction d'une maison individuelle.

Demande de permis de construire

Vous pouvez remplir un formulaire ou utiliser un téléservice pour vous aider à constituer votre dossier.

Formulaire

Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Vous demande de permis de construire peut être faite sur un téléservice avec aide à la saisie.



Service en ligne

Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme

Accéder au service en ligne ↗

Ministère chargé de l'urbanisme



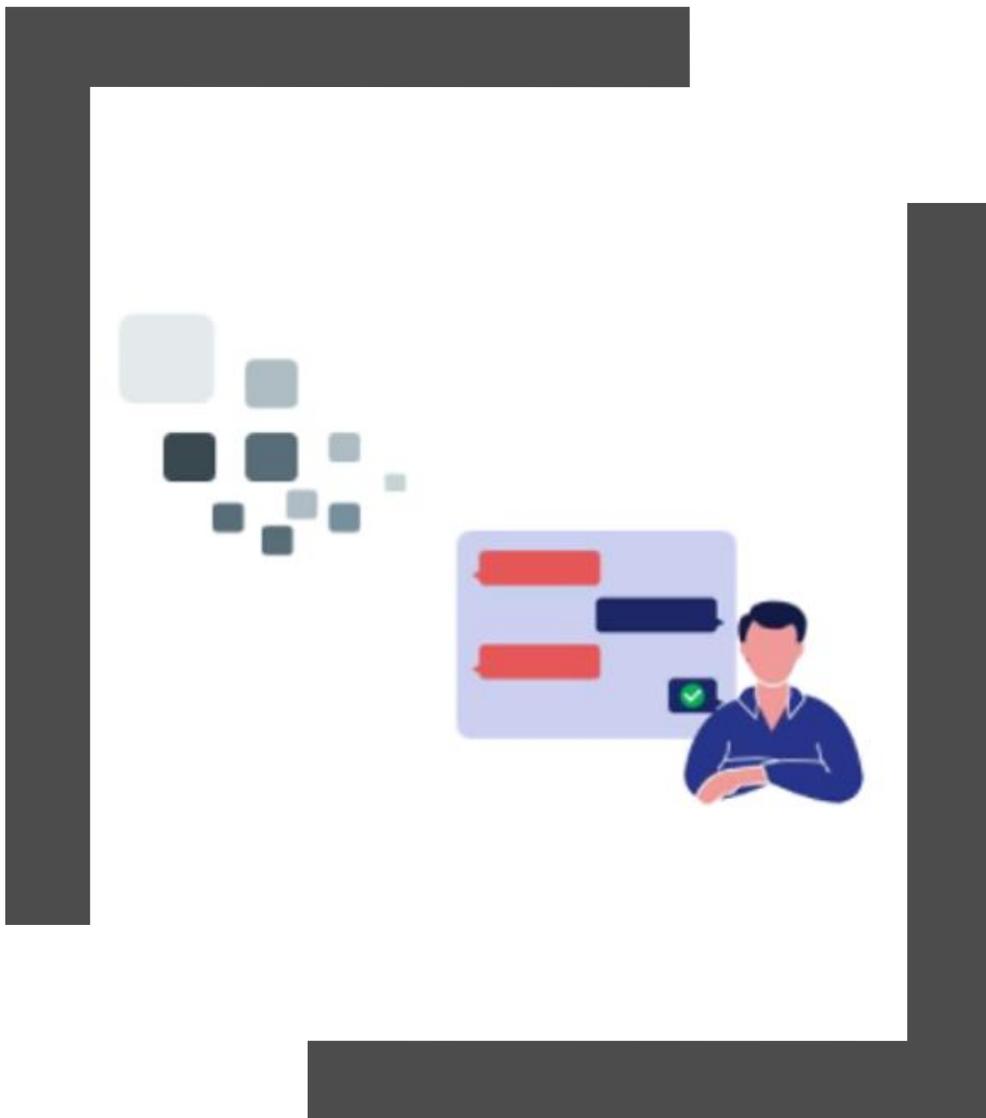
PLAT'AU

Plateforme des Autorisations d'Urbanisme

PLAT'AU sera la plateforme d'échange et de partage à laquelle seront connectés tous les systèmes d'information des collectivités locales et des services de l'État. Véritable « hub », PLAT'AU permettra l'accès en temps réel aux dossiers par l'ensemble des acteurs concernés par le processus d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (les collectivités, les services déconcentrés de l'État DDT(M), les UDAP, les SDIS, le contrôle de légalité, le calcul des fiscalités, etc.).

PLAT'AU est développé par la DHUP et le Service Numérique du ministère. Une première version est attendue pour le premier trimestre 2020.

L'État et les services instructeurs des collectivités conserveront leurs propres systèmes d'information pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme. Les outils qu'ils utilisent aujourd'hui devront pouvoir se raccorder aux différentes plateformes d'échange, leur donnant accès aux dossiers dématérialisés.



RIE'AU

Réception, Information et Echanges des Autorisations d'Urbanisme

RIE'AU est un espace d'échange entre l'utilisateur, la commune et le service instructeur quand la commune est au Règlement National d'Urbanisme (RNU) et que les demandes d'autorisations d'urbanisme sont instruites par les services de l'État.



AVIS'AU

Avis des services consultés

AVIS'AU est un outil de gestion des avis, à destination des services consultables qui ne possèdent pas de système d'information et / ou rendant peu d'avis.

Plat'AU

Centralise les « acteurs »

(service instructeur, service consulté, contrôle de légalité, fiscalité, etc.)

Centralise les données des dossiers

Centralise les échanges

Les acteurs doivent s'enregistrer

Les acteurs devront interroger Plat'AU

(pas de notifications)

N'intègre pas de règles métiers

Pas de contrôle des données

Pas d'interface utilisateur



« Obligations » des collectivités

Saisine par voie électronique
Connexion à Plat'AU

Obligations des collectivités



Transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité pour les communes de plus de 50000 habitants au 8 août 2020 (loi NOTRe article 128)



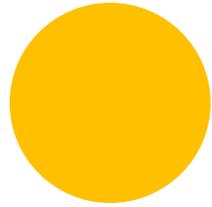
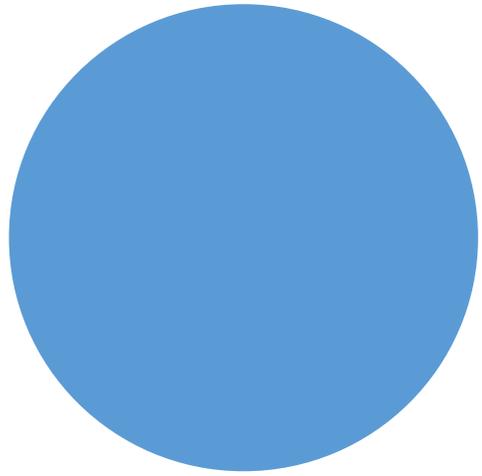
Mise en place au 1^{er} janvier 2022 d'une procédure de dépôt dématérialisé



Enregistrement de la collectivité dans Plat'AU au 1^{er} janvier 2022



Utilisation de Plat'AU pour l'instruction dématérialisée (Cerfa, pièces, récépissé de dépôt, consultations, arrêté, etc.)



Consultations dématérialisées

Vu de wGeoPC
Vu des services

Consultations dématérialisées

wGeoPC



Affiche la liste des services enregistrés
dans Plat'AU



Envoi la consultation



Notifie les retours à l'instructeur



Enregistre les avis et pièces

Consultations
dématérialisées

Services consultés



Le service doit s'enregistrer



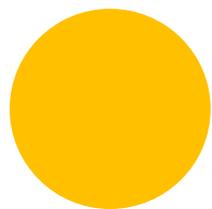
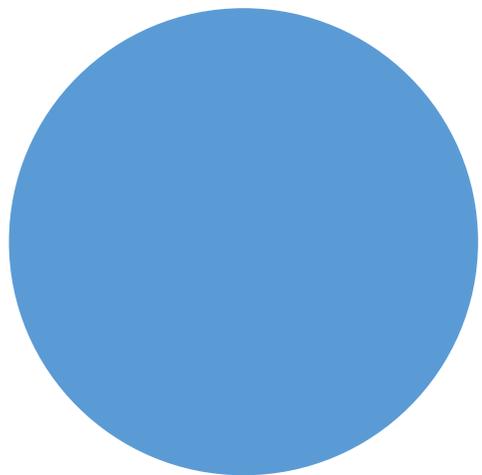
Consultation des dossiers via AVIS'AU ou
un autre outil



Pas de notification de Plat'AU



Dépôt de la réponse dans Plat'AU



L'instruction dématérialisée

Instruire autrement

L'instruction dématérialisée

Coût des investissements : double écrans, vidéoprojecteur, etc.

Augmentation du temps passé sur écran : lecture des plans

Consultation par un tiers du dossier après délivrance

Archivage du support informatique

Consultation des services

2 flux : papier et dématérialisé

Signature électronique

Mesures et annotations sur les plans

Réorganisation des services (moins de saisie, d'envois, etc.)

Circuit de validation (pièces, délais, décisions)

Sensibiliser les équipes aux futurs changement

Perte de contact avec le pétitionnaire

La problématique de la dématérialisation

Dépôt en commune de tous les dossiers (S.V.E. et papier)

Former les agents et élus des communes à wGeoPC

Validation des courriers

Dépôt des dossiers 24h / 24h

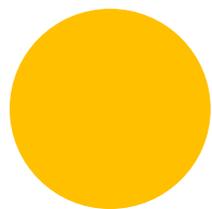
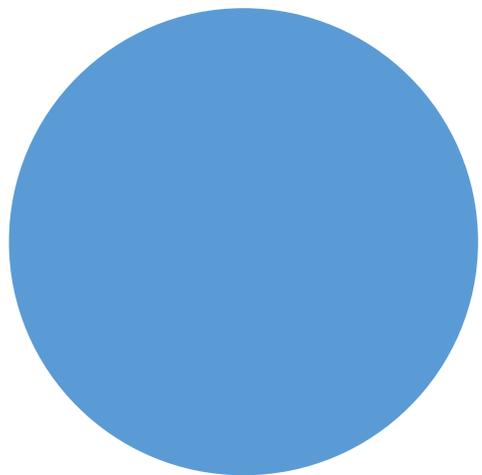
Instruction dématérialisée

Format et taille des fichiers

Consultation du dossier par un tiers

Archivage des dossiers

Signature de l'architecte



Architecture

Une plateforme ouverte
aux acteurs et sécurisée

